



régionyon

LE PDRN  
LE PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL  
DU DISTRICT DE NYON — VOLET STRATÉGIQUE  
RÉSUMÉ  
— 2.0



|                      |              |
|----------------------|--------------|
| Arnex-sur-Nyon       | Nyon         |
| Arzier-le-Muids      | Perroy       |
| Bassins              | Prangins     |
| Begnins              | Rolle        |
| Bogis-Bossey         | Saint-Cergue |
| Borex                | Saint-George |
| Bursinel             | Signy-Avenex |
| Bursins              | Tannay       |
| Burtigny             | Tartegnin    |
| Chavannes-de-Bogis   | Trélex       |
| Chavannes-des-Bois   | Vich         |
| Chésérax             | Vinzel       |
| Coinsins             |              |
| Commugny             |              |
| Coppet               |              |
| Crans-près-Céligny   |              |
| Crassier             |              |
| Duillier             |              |
| Dully                |              |
| Essertines-sur-Rolle |              |
| Eysins               |              |
| Founex               |              |
| Genolier             |              |
| Gilly                |              |
| Gingins              |              |
| Givrins              |              |
| Gland                |              |
| Grens                |              |
| La Rippe             |              |
| Le Vaud              |              |
| Longirod             |              |
| Luins                |              |
| Marchissy            |              |
| Mies                 |              |
| Mont-sur-Rolle       |              |



régionyon



## PRÉAMBULE

Le Plan directeur régional (PDRN) comprend deux volets :

- > un volet stratégique adopté par les communes (législatifs et exécutifs) et par le Conseil d'Etat. C'est un instrument évolutif révisé au besoin au cours des quinze ans de sa validité.
- > un volet opérationnel adopté par les communes (exécutifs), la région et le Département cantonal en charge de l'aménagement du territoire. Il est mis à jour environ tous les cinq ans pour coïncider avec les programmes de législature.

La validation formelle du volet stratégique ne concerne que les objectifs stratégiques (qui figurent à la fin du présent document).

Le PDRN est un document qui lie les autorités qui l'ont approuvé. Il oriente et encadre toutes les planifications qui en découlent.

Les communes qui ne l'auraient pas adopté verraient leurs planifications régies directement par le Plan directeur cantonal.

Le périmètre du PDRN englobe toutes les communes du district. Le Conseil régional du district de Nyon est l'organe de coordination des préconisations du PDRN.

Le présent résumé expose brièvement les grandes lignes du PDRN stratégique. Il se propose de donner à chacun une vue d'ensemble synthétique des thèmes contenus dans le document et fait figurer à la fin le texte intégral des objectifs stratégiques requérant la validation des collectivités.

## CONSTAT

Le district de Nyon a connu ces quarante dernières années la plus forte croissance démographique de Suisse. Au cœur de l'arc lémanique, entre Genève et Lausanne, bénéficiant d'un cadre de vie exceptionnel, d'infrastructures de qualité et d'une économie ayant retrouvé son dynamisme depuis une dizaine d'années, la région est soumise à des pressions importantes :

- > forte augmentation démographique, en majorité pendulaire ;
- > rattrapage du déséquilibre entre le nombre d'habitants et le nombre d'emplois ;
- > dépendance envers les agglomérations voisines en termes d'emplois et de services ;
- > tendance à la dispersion de l'habitat ;
- > pénurie immobilière et hausse des prix ;
- > proportion très élevée de mobilité individuelle motorisée, réseau à saturation par endroits.

Devant les défis à relever pour parvenir à un développement maîtrisé de la région, les autorités du district ont décidé d'élaborer un nouveau plan directeur régional, outil qui leur permettra de piloter l'évolution future en harmonie avec les objectifs du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et du Plan directeur cantonal vaudois.

Le Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN) apportera un cadre de référence aux planifications internes au district, qu'elles soient intercommunales, communales ou localisées. Il permettra à chaque acteur du territoire d'inscrire son action dans une stratégie d'ensemble, poursuivant des objectifs clairs et partagés.

## ENJEUX

Ce dynamisme doit pourtant s'ancrer dans un territoire malheureusement non extensible. La lutte contre le gaspillage du sol et la croissance des nuisances requiert un effort concerté et cohérent des communes du district, en accord avec leurs voisins. Le « travailler autrement » signifie ainsi œuvrer pour construire des passerelles entre la vision stratégique et la mise en œuvre de mesures pour le futur et pour l'existant. Pour ce faire, il est indispensable d'harmoniser les pratiques de chacun, d'imaginer de nouveaux outils afin de concrétiser cette intercommunalité en construction.

## PHILOSOPHIE GÉNÉRALE

Dans le parcours du général au particulier, la philosophie définit le cadre de l'engagement des collectivités, les stratégies fixant leurs objectifs concrets.

Quels que soient les défis à venir, l'ensemble des acteurs du PDRN s'accordent sur la priorité, pour la région, de concilier qualité du cadre de vie et développement. Pour y parvenir, il s'agit de promouvoir, de développer et de mettre en œuvre trois grandes thématiques de manière coordonnée, soit :

- > préserver et développer l'environnement et le paysage ;
- > concentrer l'urbanisation ;
- > équilibrer les transports.

En effet, localiser la majeure partie du développement dans des secteurs urbanisés denses favorise l'usage des transports publics et les mobilités douces (marche à pied, vélo) et génère moins de déplacements («ville des proximités»). Cela permet aussi de réduire la dépendance à l'automobile et ses impacts sur l'environnement et la santé de la population, d'économiser le sol et ainsi de garantir les conditions de gestion économique des activités rurales et la préservation des ressources naturelles.

## LES STRATÉGIES

S'il est évidemment impossible d'embrasser dans une seule démarche l'ensemble des domaines ayant une influence sur le développement du territoire, le Plan directeur régional articule toutefois sa stratégie de développement :

- > à partir du socle paysager et naturel du territoire, dont la structure particulière est un des paramètres de la qualité du cadre de vie attribuée à la région ;
- > autour de trois grands thèmes de notre vie quotidienne :
  - le cadre paysager qui nous entoure (stratégie pour le cadre environnemental et paysager) ;
  - les lieux où l'on vit (stratégie pour les lieux de vie) ;
  - la manière dont on se déplace (stratégie pour les mobilités et les réseaux).

## Le socle paysager



### NATURES

Les grandes structures paysagères :  
Léman et Jura ;  
coulées vertes et corridors biologiques ;  
linéaires de compensations écologiques.



### CAMPAGNES

Les grandes entités agricoles ;  
les campagnes urbaines ;  
les parcs littoraux ;  
échappées visuelles et intervalles naturels.



### VILLES ET VILLAGES

Quatre centres urbains :  
Rolle, un goulet entre lac et vignoble ;  
Gland, une plaine entre la Promenthouse et la Dullive ;  
Nyon, un centre historique qui rayonne ;  
Coppet, un "bocage urbain" en devenir ;  
et des villages particuliers.

## Stratégie pour le cadre environnemental et paysager

*Préservation active du cadre paysager et des ressources naturelles*

Les actions sur un espace habité ont des incidences multiples et de très longue durée. Cette stratégie lie valeurs environnementales et paysagères, préservation des ressources, réduction des impacts environnementaux et mise en valeur des patrimoines naturels et construits.

### Objectifs

- > *Paysages et espaces naturels en interaction*, pérenniser les patrimoines qui forment notre socle géographique. Les espaces ruraux et la qualité environnementale et spatiale des localités sont les fondamentaux à maintenir et à faire évoluer.
- > *Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et un approvisionnement durable*, en diminuant globalement les besoins et la consommation énergétique et en augmentant la part des énergies renouvelables et indigènes.
- > *Gérer durablement les ressources locales*, pour conserver l'équilibre avec les capacités naturelles et valoriser les filières économiques régionales (agriculture et sylviculture).

- > *Maîtriser les rejets*, en minimisant ceux issus des activités humaines, ce qui permet de limiter leurs impacts sur l'environnement et le cadre de vie – notamment pour préserver le cycle hydrologique naturel des milieux aquatiques, la qualité de l'air et du paysage sonore.
- > *Réduire, prévenir et gérer les risques* naturels et technologiques, ce qui passe par la connaissance et la coordination entre les acteurs.
- > *Sensibiliser la population et faire évoluer les comportements*, par la mise en place d'outils, de lieux d'échange et de formation à l'environnement, ce qui contribue à la prise de conscience de chacun.

### **Stratégie pour les lieux de vie**

#### *Organiser un développement différencié mixte et dense*

La localisation de la croissance, principalement dans des secteurs urbanisés denses, proches des services et des transports publics, s'accompagne d'objectifs qualitatifs tels que la promotion de la mixité fonctionnelle et générationnelle des nouveaux quartiers et des cœurs des villages, le développement des équipements et des espaces publics en réseau et le soutien à la diversité des activités socio-économiques qui y trouveront place.

#### *Objectifs*

- > *Par le développement différencié*, inciter le développement à se concentrer majoritairement dans les centres et, de manière plus modeste, dans les secteurs bien desservis par les transports publics et les cœurs des villages. La mixité et la densité adaptées à chaque situation garantissent la maîtrise de l'étalement urbain et l'émergence de « vrais » lieux de vie.
- > *Permettre la richesse et la diversité de la vie collective* par des espaces et des équipements publics mis en réseau, lieux de la vie sociale. La promotion de la densité doit être accompagnée du souci de valoriser les « vides ».
- > *Préserver le patrimoine bâti, mémoire et fondement des lieux de vie*, et surtout l'intégrer dans une réflexion contemporaine de mise en contexte, spécialement pour tous les éléments « quotidiens » de notre environnement bâti.
- > *Garantir le dynamisme de la région par la diversité des activités socio-économiques*. Il s'agit de consolider cette tendance en mettant en place des leviers favorisant la disponibilité foncière pour tous les types d'activités, les partenariats public-privé et les marchés de proximité.

## Stratégie pour les mobilités et les réseaux

### *Les mobilités au service du développement durable*

La complémentarité de la mise en œuvre des objectifs concernant les transports et l'urbanisation est indispensable pour espérer inverser la tendance du « tout voiture » et pour ainsi rééquilibrer la pression sur le territoire.

#### *Objectifs*

- > *Favoriser les mobilités douces*, en développant un maillage d'itinéraires adaptés aux déplacements quotidiens à pied et à vélo, avec une continuité sur l'ensemble du territoire régional.
- > *Renforcer l'offre en transports publics*, en proposant un réseau hiérarchisé, basé sur une desserte régionale cadencée attractive, bien coordonnée avec les réseaux interrégionaux et nationaux, et complétée par une offre locale adaptée (y compris en termes de mobilité douce).
- > *Maîtriser les transports individuels motorisés et leurs impacts négatifs*, en favorisant le report modal, en tâchant de limiter leur augmentation au départ et à l'arrivée par une gestion efficace du stationnement, et, sur les parcours, par une hiérarchisation et un aménagement adéquat du réseau routier.
- > *Développer des activités de loisirs adaptées à la demande*, si possible accessibles en transports publics, mais ne générant en tout cas pas d'augmentation importante du trafic individuel motorisé.
- > *Encourager l'évolution des comportements individuels* par la mise en place de services de mobilité attrayants et par une politique d'information visant à sensibiliser et à faire connaître les offres.

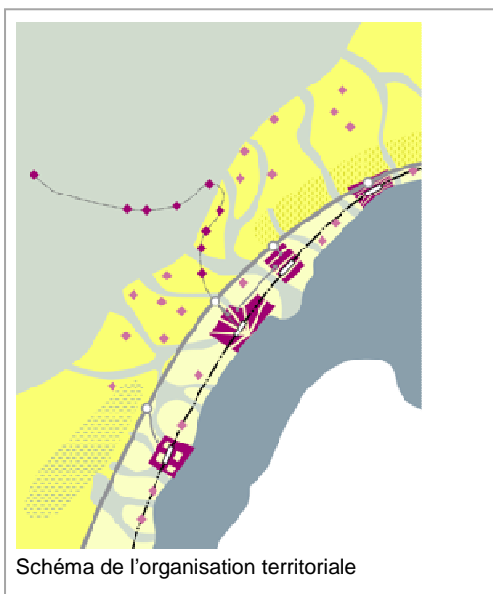


Schéma de l'organisation territoriale

## **LE PROJET DE TERRITOIRE**

*Les objectifs se conjugent pour un projet de territoire*

L'image spatiale du futur contribue à guider nos actions, afin de concrétiser ce projet qui, en résumé, organise la croissance quantitative et qualitative de manière adaptée à chaque centre et village, la concentre dans les lieux bien desservis par les transports publics et laisse ainsi l'opportunité aux espaces naturels de se renforcer et de se développer, ce qui assure leurs fonctions environnementales et économiques.

Créer les conditions d'un développement équilibré entre les différentes composantes géographiques et sociales du district, sans qu'il ne se fasse au détriment de l'une ou de l'autre, est un des fondements de cet exercice de planification régionale. Le rapport ville-campagne signifie faire évoluer la spécificité de chaque entité et en faire fructifier les interactions et complémentarités. Le PDRN veut orienter le futur vers ce développement solidaire.

## **LE DISPOSITIF OPÉRATIONNEL**

*Le « qui, quoi, comment » de la mise en œuvre*

Le PDRN stratégique synthétise, pour un territoire spécifique, des objectifs de développement que les collectivités actuelles se doivent de promouvoir. L'innovation, s'il en est, réside dans les moyens de mise en œuvre et de concrétisation de cette vision : le dispositif opérationnel. Des outils fonciers, de financement des infrastructures et de monitoring sont en cours d'élaboration par Régionyon afin de faciliter le passage du niveau stratégique à celui des projets.

Le volet opérationnel établira une liste de mesures, une hiérarchisation de celles-ci, un programme devant cadrer avec les intentions de législature, des outils de mise en œuvre et proposera la coordination des acteurs.

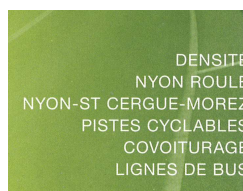
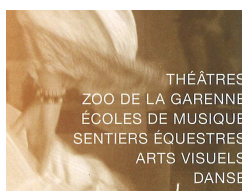
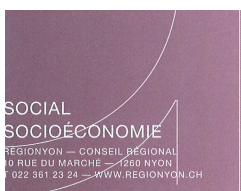
## PROCESSUS – CALENDRIER INTENTIONNEL

### Volet stratégique

|                  |   |
|------------------|---|
| Mars – juin 2010 | Consultation formelle des communes<br>(Exécutifs et Législatifs)<br>Examen préalable des services du canton |
| Automne 2010     | Consultation publique   |
| Hiver 2010 –2011 | Adoption et validation par les communes et le canton  |

### Volet opérationnel

|                |   |
|----------------|---|
| Automne 2011   | Consultation préalable des communes<br>(Nouvelle législature)                             |
| Hiver 2011     | Consultation formelle des communes (Exécutifs)<br>Examen préalable des services du canton |
| Printemps 2012 | Adoption et validation par les communes et le canton                                      |



## **OBJECTIFS STRATÉGIQUES (validation formelle)**

**Les collectivités qui approuvent le PDRN s'engagent à promouvoir, à développer et à mettre en œuvre les trois grandes stratégies de manière coordonnée :**

- A.** Préserver activement le cadre paysager et les ressources naturelles (stratégie pour le cadre environnemental et paysager) ;
- B.** Organiser une urbanisation différenciée, mixte et dense (stratégie pour les lieux de vie) ;
- C.** Développer les transports dans le respect du développement durable (stratégie pour les mobilités et les réseaux).

## **STRATÉGIE POUR LE CADRE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER**

### **A1 Paysages et espaces naturels en interaction**

*Promouvoir l'intégration des fonctions écologiques et structurelles du paysage et des milieux naturels :*

- > en garantissant la pérennité et le renforcement des mesures et des périmètres de protection des patrimoines naturels et paysagers qui forment le socle géographique du district : le Jura, les coulées vertes, le réseau agro-environnemental et les entités singulières;
- > en gérant l'évolution des espaces ruraux et en limitant l'étalement urbain, garantie de la préservation de la fonction productive des campagnes ;
- > en renforçant la qualité environnementale et spatiale des localités (secteurs urbains, suburbains et villages).

### **A2 Énergie : usage et approvisionnement**

*Mettre en place une utilisation rationnelle de l'énergie en promouvant :*

- > la diminution globale des besoins et de la consommation énergétique ;
- > l'augmentation significative de l'utilisation des énergies renouvelables et indigènes.

### **A3 Ressources locales valorisées**

*Favoriser une gestion durable des ressources :*

- > en garantissant l'équilibre entre les capacités naturelles et la constitution de réserves à moyen et long terme ;
- > en donnant la priorité à l'utilisation des ressources locales ;
- > en valorisant la gestion durable des filières économiques régionales, notamment l'agriculture et la sylviculture.

**A4 Rejets maîtrisés**

*Maîtriser les rejets issus des activités humaines, minimisés et gérés de manière irréprochable, afin de limiter leurs impacts sur l'environnement et sur le cadre de vie, notamment en ce qui concerne :*

- > la conservation du cycle hydrologique naturel et de la qualité des milieux aquatiques ;
- > l'amélioration de l'environnement sonore et de la qualité de l'air ;
- > l'optimisation de la filière des déchets.

**A5 Risques**

*Gérer efficacement les risques naturels et industriels en promouvant :*

- > la coordination de l'urbanisation avec la prévention des risques à partir de la planification ;
- > l'appréciation systématique des projets par rapport à leur impact sur les risques naturels et industriels ;
- > la réduction du risque de dommages aux personnes et à l'environnement.

**A6 Sensibilisation et évolution des comportements**

*Instaurer des actions de sensibilisation diversifiées en :*

- > développant des outils adaptés de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, en collaboration avec les acteurs et les institutions compétents ;
- > mettant en place des infrastructures didactiques dans les différents lieux stratégiques du district ;
- > assurant la mise en réseau des acteurs qualifiés ;
- > veillant à atteindre les différentes classes d'âge et les diverses institutions privées et publiques.

**STRATÉGIE POUR LES LIEUX DE VIE****B1 Développement différencié**

*Organiser le développement différencié (concentrer environ 75 % du développement démographique à l'horizon 2030 dans les centres consolidés, densifier les noyaux villageois et les secteurs bien desservis par les transports publics) :*

- > en incitant à la construction de nouveaux « quartiers de ville » denses et durables dans les centres ;
- > en promouvant une densité de qualité adaptée en fonction de la spécificité de chaque site (haltes de transports publics, cœurs de villages), en limitant les extensions des zones villas et en privilégiant la densification de l'existant ;
- > en favorisant une mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle adaptée au site.

## **B2 Espaces et équipements publics, lieux de la vie sociale**

*Promouvoir l'aménagement des espaces publics, leur mise en réseau et leur connexion avec les équipements publics :*

- > en intégrant la dimension de réseau des espaces publics dans les SD et les PDcom, notamment pour les mobilités douces ;
- > en soutenant la conception et l'aménagement d'espaces publics dans chaque planification et opération de construction ;
- > en recensant les besoins en équipements publics régionaux, en les localisant et en les mettant en réseau.

## **B3 Patrimoine bâti, mémoire et fondement des lieux de vie**

*Encourager la préservation et l'évolution du patrimoine bâti « significatif » et de son contexte dans le cadre des planifications intercommunales.*

## **B4 Activités socio-économiques diversifiées**

*Consolider et développer un tissu socioéconomique diversifié et créatif en proposant :*

- > des leviers favorisant des partenariats publics-privés (faciliter l'aménagement d'infrastructures para-économiques : logements, transports, accueil des enfants, restauration, de loisirs, etc.) ;
- > des leviers favorisant les marchés de proximité, générateurs de mixité ;
- > des leviers fonciers, pour assurer l'implantation ou le développement d'activités reconnues d'intérêt régional.

## **STRATÉGIE POUR LES MOBILITÉS ET LES RÉSEAUX**

### **C1 Mobilités douces attractives**

*Rendre attractive la mobilité douce en développant :*

- > un maillage d'itinéraires favorables aux déplacements quotidiens à pied et à vélo pour tous les usages ;
- > une continuité d'itinéraires à l'échelon régional.

### **C2 Transports publics efficaces**

*Rendre efficace le réseau des transports publics en développant un réseau hiérarchisé :*

- > basé sur une desserte régionale cadencée, attrayante pour tous les motifs ;
- > complété par une offre locale dans les centres urbains consolidés ;
- > coordonné avec les réseaux interrégionaux et nationaux.

**C3 Transports individuels motorisés maîtrisés**

*Maîtriser les déplacements individuels motorisés à la source et au but :*

- > par des mesures favorisant le report modal ;
- > sur les parcours, par une hiérarchisation, une exploitation et un aménagement du réseau routier adéquats ;
- > par la gestion du stationnement.

**C4 Activités de loisirs connectées aux localités et aux transports publics**

*Connecter les activités de loisirs aux localités et aux transports publics afin de promouvoir les loisirs et le tourisme durables.*

**C5 Services de mobilité et de promotion**

*Instaurer des services de mobilité et de promotion afin d'accompagner l'évolution des habitudes de la population.*



Conseil régional du district de Nyon  
10, rue du Marché — 1260 Nyon  
Téléphone 022 361 23 24 — Fax 022 361 23 02  
[www.regionyon.ch](http://www.regionyon.ch)